

BOCK MEYERBEER
35, Rue Meyerbeer
ROUBAIX
Téléphone 421 et 2471

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et Métropole... 5 mois, 17,00; 6 mois, 22,00; 1 an, 60,00
France et Belgique... 5 mois, 18,00; 6 mois, 23,00; 1 an, 64,00
Union postale... 5 mois, 20,00; 6 mois, 25,00; 1 an, 68,00

REDACTION-ANNONCES
ABONNEMENTS

ROUBAIX: 71, Grande-Rue, T.É. 24 et 1904. Inter. 6.
TOURCOING: 33, rue Carnot. T.É. 37.
Chèques postaux 87 Lille.

Choix Supérieur V.V.
qui se trouve dans toutes les bonnes maisons.
V. V. TOURCOING

Les Elections Cantonales

On sait que la date des élections cantonales, malgré les bruits contradictoires, est fixée définitivement au 19 juillet. Les Comités des partis politiques préparent leur plan d'attaque ou de défense et désignent leurs candidats.

Les socialistes, toujours contents d'eux-mêmes, se déclarent satisfaits du rôle joué par leurs représentants, estime que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et proposent leur programme habituel aux suffrages des électeurs. On sait que l'application de leurs théories est loin d'être irréprochable, notamment au point de vue social. Pour ne prendre qu'un exemple, les institutions ouvrières et à bon marché, cotées à l'instigation de leurs élus, sont en nombre infime. Des organisations privées, clubs sociaux que ces socialistes, leur ont cependant, montré le chemin. Le bon sens des électeurs appréciera et saura tirer des conclusions, une équitable conclusion.

A Roubaix, les républicains n'ont pas voulu renouveler l'erreur qui causa leur défaite aux élections municipales. Adoptant le principe d'union que le « Journal de Roubaix » n'a jamais cessé de préconiser, ils ont résolu de réaliser la collaboration la plus étroite. Ils opposeront un front unique aux amants du valétudinaire bloc de gauche. Le combat va donc s'engager entre la démocratie et la démagogie.

On connaît les candidats roubaixiens qui se présenteront au nom de l'Union Républicaine Démocratique. Ce sont: pour le Conseil général (canton Est), M. André Durot, représentant, chevalier de la Légion d'honneur; pour le Conseil d'arrondissement, M. Henri Dettlœur, maire de Wasquehal, président de la Société d'Habitations à bon marché « Notre Cité »; dans le canton Ouest, M. Léon Carville, négociant, lieutenant de réserve, croix de guerre, dans le canton Est. Ces trois personnalités sont très populaires dans notre ville. Elles y jouissent de l'estime de tous leurs concitoyens. Elles sont dignes des suffrages de tous les électeurs, car elles ne se soucient en rien à ces trop nombreux politiciens soucieux avant tout de satisfaire une mesquine ambition personnelle.

Ces candidats sont des hommes, dans toute la force du terme, des hommes chez qui l'intérêt de la Patrie prévaut contre toute autre préoccupation. Ils sauront défendre au mieux les intérêts régionaux et nationaux en faisant valoir les droits et les prérogatives des travailleurs.

Nous étudierons le vaste programme qu'ils nous apportent. D'ores et déjà nous savons qu'aux paroles et aux promesses de leurs prédécesseurs, ils opposeront des actes et des réalisations. Nous pouvons leur faire confiance.

Jean REBOUX.

LES CHANGES

	Samedi	Lundi
Livre	104.10	101.90
Dollar	21.41	20.9275
Belgique	99.25	98.90

Le général Guillaumat reste à l'armée du Rhin

Paris, 6 juillet. — Le Président de la République a reçu dans la matinée, M. Painlevé, ministre de la Guerre, et le général Guillaumat, commandant l'armée interalliée du Rhin, avec lequel il s'est également entretenu pendant près d'une demi-heure.

En quittant l'Élysée, le général Guillaumat est resté au ministère de la Guerre.

On pensait que le président du Conseil signerait la signature du Président de la République le décret nommant le général Guillaumat, commandant en chef des opérations militaires au Maroc, mais le général Guillaumat reste à l'armée du Rhin.

M. Caillaux ira à Londres s'entretenir de notre dette avec l'Angleterre

Paris, 6 juillet. — Dans les milieux politiques, on assure qu'il est vraisemblable que M. Caillaux se rendra à Londres, aussitôt après le départ des Chambres, pour discuter avec M. Churchill, chancelier de l'Échiquier, la question des dettes interalliées.

Par contre, il est moins sûr que le ministre des Finances puisse, comme on le dit, aller aux États-Unis dans le but de discuter le même problème, en raison de la difficulté où il sera de ne pas s'absenter longtemps de Paris pour pouvoir continuer à diriger personnellement le département des Finances.

Un vol sacrilège à la chapelle du Val-de-Grâce, à Paris

Paris, 6 juillet. — La chapelle de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce a été cambriolée pendant la nuit.

Les malfaiteurs ont brisé deux tabernacles et emporté de divers objets servant au culte.

Les malfaiteurs avaient jeté les hosties au pied de l'autel.

Non contents d'emporter des ciboires, des missels, des encensoirs, des pieds de bureau, des vases à brûler, etc., les voleurs ont également emporté des décorations, renfermées dans une vitrine qu'ils ont brisée, et qui contenait plusieurs médailles de guerre et de croix de la Légion d'honneur du héros de la guerre.

L'enquête, aussitôt ouverte par M. Badin, commissaire de police, n'a pas fait retrouver jusqu'à présent les auteurs du vol sacrilège.

BILLET PARISIEN Notre double action au Maroc

(D'UN REDACTEUR SPECIAL)

PARIS, 6 JUILLET (MINUIT).

Une certaine inquiétude s'est emparée de l'opinion au sujet des événements du Maroc. A travers les phrases parfois un peu énigmatiques des communiqués officiels, quelques personnes imaginatives ont cru lire la nouvelle de nous ne savons quel désastre. Le ministre de la Guerre a remis les choses au point par une communication à la Presse. Tous les motifs d'inquiétude à quoi donnait lieu la situation au Maroc ont-ils donc disparu? Certes non. Comme le disait M. Caillaux, pour nos finances, on peut affirmer que l'aire marocaine est moins grave qu'on ne le dit, mais plus grave qu'on ne le pense.

Au demeurant, le danger n'est pas précisément d'ordre militaire. A cet égard, on peut avoir pleine confiance dans l'expérience et l'habileté du maréchal Lyautey et de ses collaborateurs. La décision prise ce soir au Conseil des Ministres, notamment le général Vanlin commandant en chef de l'armée du Maroc, contribuera à rendre plus efficaces les efforts accomplis par nos troupes.

Il ne s'agit nullement d'ailleurs de déposer le maréchal Lyautey de la haute direction des opérations. Il s'agit seulement de lui donner les moyens de se consacrer à cette tâche aussi politique que militaire qui est celle de notre haut représentant dans l'Empire africain; c'est le maréchal lui-même qui a réclamé l'assistance d'un généralissime. La tête ne peut pas être confondue avec le bras qui agit, et dans le cas présent — répétons-le — la direction politique prend très nettement le pas sur la direction militaire.

Aussi bien, c'est dans l'ordre politique qu'il faut parler à certains dangers; c'est dans cet ordre également que des erreurs ont été commises. Les fautes ou infirmités n'ont donc pas été les fautes ou infirmités de la politique, mais la politique elle-même qui a subi le succès de cette double entreprise diplomatique et militaire.

Comme on l'a fait remarquer, les Riffains ont leurs réserves devant leur front et non derrière. Nous sommes en présence d'un incendie dont les feux se multiplient et que nous ne pouvons combattre en une seule fois.

Parallèlement à l'action militaire, une action diplomatique doit donc être menée auprès des tribus. Il n'est pas trop de toute l'autorité du maréchal Lyautey pour que cette action réussisse. Mais la politique générale que l'on fait à Paris conditionne également le succès de cette double entreprise diplomatique et militaire.

Pendant les dernières semaines, on a parlé de nos opérations au Maroc, à la Chambre et ailleurs, dans des termes qui pouvaient faire penser que les communications ne sont satisfaisantes que parce que les Riffains, en s'insinuant entre nos lignes, soulevaient les tribus soumises.

Comme on l'a fait remarquer, les Riffains ont leurs réserves devant leur front et non derrière. Nous sommes en présence d'un incendie dont les feux se multiplient et que nous ne pouvons combattre en une seule fois.

Parallèlement à l'action militaire, une action diplomatique doit donc être menée auprès des tribus. Il n'est pas trop de toute l'autorité du maréchal Lyautey pour que cette action réussisse. Mais la politique générale que l'on fait à Paris conditionne également le succès de cette double entreprise diplomatique et militaire.

Poursuites contre M. Georges Valois pour un article intitulé « LE FRANC ASSASSIN »

Paris, 6 juillet. — Le Parquet vient d'ouvrir une information contre M. Georges Valois pour atteinte au crédit de l'Etat, en vertu de



la loi du 12 février 1924, qui réprime les atteintes au crédit de l'Etat.

Cette information est ouverte en raison d'un article de M. Georges Valois, paru dans le journal le « Nouveau Siècle », en date du 3 juillet, et intitulé: « Le Franc assassin », le coupable, Joseph Caillaux et ses complices, les parlementaires ».

M. Warrain, juge d'instruction, est chargé de l'enquête de cette instruction.

UN DRAME NAVRANT

POUR SAUVER LEUR CHIEN DEUX ENFANTS SE NOIENT

Londres, 6 juillet. — A Stoke au Trent, deux enfants, âgés de 8 et 11 ans, promenant leur petit chien le long du canal Siderway, le toutou tombe à l'eau et les plus jeunes des enfants essayent de le sauver, mais, par malheur, ils glissent eux-mêmes dans le canal. Son camarade plonge bravement à son secours, mais il ne fut pas assez fort pour le maintenir à flot et tous deux périrent.

Le Couronnement de la Reine de France à Paris



LA REINE ET SES DEMOISELLES D'HONNEUR

M^{lle} Adeline Basso, reine de Marseille, a été proclamée reine, ou plutôt reine des reines de France. Dans le jardin des Tuileries, on procéda au couronnement de la gracieuse souveraine, assistée de ses demoiselles d'honneur. La fête, qui était toute de grâce et de beauté, a été pleinement réussie et a obtenu 1 jolies succès qu'elle méritait. La musique de la Garde républicaine, celle du 31^e régiment d'infanterie, des sociétés chorales et du Conservatoire de Mimi-Pinson, en tout un millier d'exécutants, sous la direction de M. Gustave Charpentier, prêtèrent leur concours à la cérémonie du couronnement qui fut des plus remarquables.

Le Sénat vote le projet de loi sur la propriété commerciale

Paris, 6 juillet. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. de Selves. Le Sénat adopte le projet ayant pour objet le règlement de la colportage et l'utilisation des pigeons voyageurs; le projet autorisant la naturalisation des anciens protégés français en Turquie.

LA PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

Puis on arrive au projet relatif aux baux à usage commercial et industriel.

M. Serra, président de la Commission du commerce, fait connaître l'avis de cette commission. Celle-ci, dit-il, fait au projet tel qu'il a été adopté par la Commission de législation, un certain nombre de réserves.

On entend ensuite le rapporteur, M. Morand, qui, avec sa clarté et sa compétence habituelle, fait l'exposé de la proposition. Cette proposition, dit-il, crée un nouveau droit entre les locataires, commerçants et leurs bailleurs. Elle crée un privilège en faveur du commerçant locataire, pour le renouvellement de son bail. Il s'agit de protéger le commerçant locataire contre les risques que lui ferait courir l'obligation de changer son local commercial. On a porté inopportunistement, aux atteintes aux droits de propriétaires, mais l'immobilier commercial est un ensemble de revenus. Dès que vous assurez un propriétaire, un revenu acceptable vous donnez satisfaction aux droits que le propriétaire peut faire valoir. Le propriétaire aura l'obligation de louer au locataire commerçant l'immeuble que celui-ci occupait. Et si ne satisfait pas à cette obligation, il devra une indemnité au locataire.

Morand expose toute l'économie de la loi. La discussion générale est close, on passe aux articles.

Après diverses observations, tous les articles sont adoptés. L'ensemble est adopté par 250 voix contre 5.

Séance levée à 19 h. 30. Séance mardi à 15 h.

L'AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE

Les communistes parisiens décident le principe d'une grève générale et l'envoi au Maroc d'une commission d'enquête

Paris, 6 juillet. — Un congrès communiste s'est réuni, à Paris, et s'est mis d'accord sur le principe d'une grève générale contre la guerre du Maroc et contre les lois Caillaux. Il a nommé aussitôt un comité d'action de 150 membres chargé de désigner une commission exécutive ayant pleins pouvoirs pour prendre et toutes décisions utiles et tous moyens d'action adéquats à la situation.

En outre, les communistes ont désigné une commission d'enquête au Maroc sur les opérations militaires et une délégation a été chargée de se rendre auprès de M. Painlevé, président du Conseil, pour lui demander les autorisations nécessaires.

L'audace des communistes en connaît pas de bornes!

Un incident à Douarnenez: Les communistes envahissent la salle où se tient un banquet républicain

Douarnenez, 6 juillet. — Un banquet républicain avait lieu hier, sous la présidence de M. Jado et Balaissant, députés du Finistère. M. Le Flanchec, maire communiste, ayant pénétré dans la salle, il s'ensuivit de bagarres au cours desquelles plusieurs personnes furent frappées. Le Préfet du Finistère, informé de l'incident donna ordre à la gendarmerie d'intervenir. M. Le Flanchec et ses amis se retirèrent après l'intervention de la gendarmerie.

Procès-verbal fut dressé à M. Le Flanchec cette réunion étant d'ordre privé.

Pour le premier village sanatorium français de haute altitude POUR LE CHALET DE ROUBAIX-TOURCOING

Montant des dernières souscriptions

Chamb. de Commerce de Roubaix	100.806 fr.
Etahl. Motte-Bossuet fils	5.000 »
Georges Lehoucq	2.600 »
Emile Floy	1.000 »
Kléber Darius, Tourcoing	100 »
Galerie Sainte-Anne	20 »
Jacqueline et Albert	5 »
Jean D. pour de bonnes vacances	5 »
Monaris	5 »
Un aveugle	1 »
Pour la réussite de mon examen	5 »
Anonyme	10 »
Total	109.957 fr.

LE DEUXIEME FILS DE L'EMPEREUR DU JAPON EST ARRIVE EN FRANCE

Marseille, 6 juillet. — Le prince Yasuhito Chichibu, deuxième fils de l'empereur du Japon, est arrivé ce matin, à Marseille, par le paquebot japonais Hakozaki Maru.

Il a été salué à bord, au nom du Préfet des Bouches-du-Rhône, par M. Canton, chef de cabinet, puis par diverses personnalités japonaises, parmi lesquelles M. le baron Hayashi, ambassadeur du Japon à Londres.

Le prince Yasuhito Chichibu, jeune homme de 23 ans, qui parle très bien le français, témoigne à M. Canton sa satisfaction de l'accueil si sympathique qui lui était fait en France. Descendu du paquebot à 10 h. 30, le prince a visité Marseille et est parti, ce soir, pour Paris par le rapide de 19 h. 15.

Marseille, 6 juillet. — Le prince Chichibu a fait la déclaration suivante:

C'est une grande joie pour moi, après mon long voyage, et en débarquant pour la première fois en Europe, de pouvoir saluer la nation française. Je me rends directement en Angleterre, et par conséquent, à mon grand regret, je ne puis rester ici plus longtemps, mais soyez assurés que mon cœur est touché de pouvoir voir ce beau pays de France, foyer de civilisation et de paix que j'ai appris à connaître en étudiant la langue française que je parle depuis ma plus tendre jeunesse. Je compte revenir dans votre beau pays prochainement, et c'est avec grand plaisir que j'y reprendrai en étudiant la langue française que je parle depuis ma plus tendre jeunesse. Je compte revenir dans votre beau pays prochainement, et c'est avec grand plaisir que j'y reprendrai en étudiant la langue française que je parle depuis ma plus tendre jeunesse. Je compte revenir dans votre beau pays prochainement, et c'est avec grand plaisir que j'y reprendrai en étudiant la langue française que je parle depuis ma plus tendre jeunesse.

UN DON DE QUINZE MILLIONS DE LIRE AU VATICAN

Buenos-Ayres, 6 juillet. — La légation vaticane auprès du Gouvernement argentin a envoyé au Pape, une somme de quinze millions de lire, léguée par un riche Argentin pour être affectée à diverses œuvres et fondations religieuses.

Un bateau chavire aux régates de Lisbonne

Six employés de banque noyés

Lisbonne, 6 juillet. — Après les régates qui avaient été organisées à Azambuja, près de Lisbonne, par l'Association navale, un bateau à chaviré. Six employés de banque ont été noyés.

LA GUERRE AU MAROC DEUX SUCCES CONTRE LES RIFFAINS

Fes, 6 juillet. — L'ennemi a prononcé dans la nuit d'hier, une violente attaque contre l'ensemble des positions du groupe mobile du Haut-Leben au Bab-Taza, à 6 kilomètres d'Al Maoutouf. Malgré l'importance des contingents engagés, l'ennemi a été complètement repoussé après une lutte acharnée, avec des pertes considérables.

A l'ouest de Kiffane, le groupe mobile occupant Bab-Toulassene, s'est porté sur Bab-Kessil, à dix kilomètres au nord-ouest de Kiffane. Après un brillant combat, il a complètement défilé les contingents ennemis, capturant les armes et des munitions.

Ces deux succès très nets ont déjà une heureuse répercussion sur l'attitude des tribus au nord-ouest de Taza.

DANS LE SECTEUR EST

Rebat, 6 juillet. — L'hostilité s'accroissant chez un certain nombre de fractions de notre secteur Est, le commandement a dû envisager les mesures imposées par ces événements, qui sollicitent tout spécialement son attention.

LES PROPOSITIONS DE PAIX QUI SERAIENT FAITES A ABD-EL-KRIM?

Parlant des négociations franco-espagnoles relatives aux conditions de paix à faire à Abd-el-Krim, le correspondant d'un de nos confrères, à Madrid télégraphie, à la date de samedi:

D'après les informations que ce correspondant a pu recueillir, il s'agit d'offres de paix publiques et non pas de propositions plus ou moins officieuses. On assure que Abd-el-Krim et les populations du Rif de leur pleine liberté de développement agricole, économique et administratif, sous la souveraineté nominale du sultan et dans les cadres frontaliers à déterminer, mais qui, du côté français, seraient probablement fixés au cours de l'Ouergha. On demanderait à Abd-el-Krim, à titre symbolique, quelques livraisons d'armes, mais non pas la livraison de tout son matériel de guerre, et notamment des 30.000 fusils à tir rapide dont il dispose au minimum.

Le correspondant fait remarquer que ces conditions ne répondent pas, malgré leur extrême modération, aux exigences d'Abd-el-Krim.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Un autobus tamponné par un train Quatre tués et deux blessés

Rome, 6 juillet. — Près de Sienne, un autobus, qui traversait la voie du chemin de fer, a été tamponné par une locomotive et projeté à une distance de 70 mètres. Le chauffeur et trois voyageurs ont été tués et deux autres sérieusement blessés.

Une collision de tramways: Quinze blessés

Clermont-Ferrand, 6 juillet. — Deux tramways qui descendaient de Ceyrat, par suite de l'arrêt brusque de l'un d'eux, se sont rencontrés. Une quinzaine de voyageurs ont été blessés dont deux grièvement.

Une auto contre un arbre: Trois blessés dont un mortellement

Saint-Etienne, 6 juillet. — M. Alexandre négociant rue de la République, à Saint-Etienne, passant avec ses deux enfants en automobile près de Feurs, voulut éviter un aléa-car.

Sa voiture heurta un arbre: les deux enfants ont été blessés grièvement et M. Alexandre a été transporté mourant à l'hôpital de Feurs.

Une camionnette capoté: Six blessés dont trois grièvement

Chambéry, 6 juillet. — Ce matin, à 7 heures, une camionnette transportant six personnes a capoté près de Saint-Foy. Tous les occupants ont été blessés, dont trois très grièvement: les frères Alred et Paul Bozot et M. Emile Finet, tous trois de Bourg-Saint-Maurice, qui ont été transportés à l'hôpital civil de cette ville.

L'EVACUATION DE LA RUHR A COMMENCE

Berlin, 6 juillet. — On annonce l'évacuation des villes de Bochum, Gelsenkirchen et Recklinghausen.

Une nouvelle œuvre au Musée J.-J. Weerts à Roubaix



« L'ASSASSINAT DE MARAT »

Nous avons annoncé dernièrement qu'une des œuvres les plus estimées du maître J.-J. Weerts, L'assassinat de Marat, venait enrichir le Musée Weerts, à l'Hôtel de Ville de Roubaix. Cette toile, qui rappelle d'une façon si poignante un des épisodes de la Révolution française, par son Salon de 1800 et fut acquise par l'Etat qui en fit don à la ville d'Erreux. C'est à la suite de démarches pressantes que ce chef-d'œuvre a été remis à Roubaix qui s'honore de posséder parmi ses enfants un maître tel que J.-J. Weerts.

Le maréchal Foch reçoit le droit de cité de la ville de Manchester

Paris, 6 juillet. — Au cours d'une cérémonie toute intime, qui a eu lieu à midi, à l'ambassade d'Angleterre, le lord-maire de Man-



chester, M. F. J. West, accompagné des conseillers, William Cundiff et Dermot Simpson, a remis au maréchal Foch la délibération du Conseil municipal lui accordant droit de cité de la ville de Manchester.

Le maréchal Foch était entouré de Mme Foch, du général Weygand et de son état-major.

Le lord-maire a vivement remercié le maréchal de ne pas se rendre à Manchester, où il aurait reçu l'accueil le plus cordial de la part de la population.

Le lord-maire a ensuite donné au maréchal un long parchemin, où se trouve écrit le texte de la distinction accordée par la ville de Manchester.

Le maréchal a remercié et a dit que sa tâche fut grandement facilitée par les sentiments qui animaient toutes les armées. Il n'y avait qu'à puiser dans ce trésor de forces morales. C'est ainsi que par l'entente éclairée des états-majors alliés, la victoire est venue. Le maréchal a ajouté:

A Manchester, le calme est long à se rétablir dans le monde. Volontiers je croirai que c'est encore par l'entente, par des accords établis entre les peuples, que s'établira la paix, gardons-nous de créer une ligne dans la paix, entretenons des écoles de lais-

Aux Assises du Haut-Rhin

Meurtrière de son mari alcoolique une mère de sept enfants est acquittée

Colmar, 6 juillet. — Evreux ivrogère, Jacques Leber, 44 ans, demeurant à Schenkensteinbach, menait la vie dure à sa femme et à ses sept enfants.

Le soir de la Saint-Sylvestre, à la suite d'une scène des plus violentes, l'homme frappa sa femme et, d'une formidable poussée, l'envoya rouler sur un fourneau allumé.

Les deux fils aînés, Nicolas, âgé de 17 ans, et Joseph, 11 ans, tentèrent d'intervenir, mais Leber s'arma d'un couteau et se précipita sur ses enfants effoies. Alors la mère se saisissant d'un marteau, en asséna un coup sur la tête de son mari. Son fils Joseph lui arracha l'outil des mains et, dans une fureur subite, assomma lui-même son père.

Les fils et la mère, qui attendaient ce moment son huitième enfant, comparurent devant le jury du Haut-Rhin.

De nombreux témoins défilèrent à la barre pour dire quel fut le martyre de cette pauvre femme et de ses enfants. Le Procureur lui-même — fait rare dans les assises de la Justice, — laissa entendre dans son réquisitoire, qu'un acquittement s'imposait. Les jurés en décidèrent ainsi et les trois malheureux minés par le chagrin, purent s'en retourner dans leur petit village du Sundgau.